YERRES

HÔTEL DE VILLE

*Direction Générale des Services*
*N° tél. : 01.69.49.76.31*
*N/Réf. : NDA/ED/NLB*

23 JUIN 2009

**DECISION N° 2009/113**

**OBJET : Convention de formation des élus locaux conclue avec le GIE IFEL**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT la participation des élus locaux à une formation le 29 août 2009, dispensée par le GIE IFEL, dont le siège se situe 122 rue de Provence 75008 PARIS,

**DECIDE**

DE SIGNER la convention avec le GIE IFEL en vue de la formation des élus municipaux, sur le thème « Le plan Local d'Urbanisme » dont le coût s'élève à 1 500 € (mille cinq cents euros).

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait à Yerres, le 27 mai 2009

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

La douceur de vivre